PS

Postscriptum

Journal du Parti socialiste genevois
Juin 2023 n°35

TAXEZ-MOI

Votations du 18 juin

Oui au droit à l'alimentation !

LEFI : NON à ce cadeau fiscal néfaste et illégal

SOMMAIRE

Édito

03 De l'audace et du progrès pour la législature !, par Carole-Anne Kast et Thierry Apothéloz

Votations fédérales

04 Oui à l'impôt complémentaire OCDE sur les multinationales, par Carlo Sommaruga

05 Oui à la loi climat, par Christian Dandrès

06 Loi Covid-19 : le peuple votera pour une troisième fois ! On ne s'en lasse pas... !, par Laurence Fehlmann Rielle

Votations cantonales

07 L'emploi au service du bien commun, par Léna Strasser

08 NON à un congé parental optionnel et dépendant de l'employeur-euse, par Badia Luthi

09 Une goutte d'eau pour les super-riches, une bouée pour les fins de mois difficiles, par Thomas Wenger

10 Oui à la protection de nos droits dans l'espace numérique, par Cyril Mizrahi

11 Le droit à l'alimentation pour toutes et tous !, par Helena Verissimo de Freitas

12 LEFI : NON à ce cadeau fiscal néfaste et illégal !, par Sylvain Thévoz

Votation communale

13 OUI à un quartier de centre-ville aux Acacias : un projet de qualité pour tous et toutes !, par Nicole Valiquer Grecuccio

Politique fédérale

14 Crédits de sauvetage : au PS nous n'assumons plus l'irresponsabilité du camp bourgeois, par Cédric Wermuth

15 La justice sociale ne peut attendre, par Maria Bernasconi

Politique cantonale

16 En avant pour une législature de combat !, par Caroline Marti

18 Stratégie pénitentiaire : pas de privation de liberté à la légère !, par Camille Reynolds

19 Noé – Du renouveau au PS Ville de Genève, par Alexandre Goumaz

Impressum

Le Postscriptum est envoyé aux membres et aux sympathisant-es du PS genevois. Il paraît 5 fois par année.

Editeur : Parti socialiste genevois
Comité de rédaction : Frédérique Bouchet, Nicolas Clémence, Morgane Dentan, Diego Esteban, Eloisa Gonzalez, Alexandre Goumaz, Clémence Peillex

Graphisme : Morgane Dentan
Impression : Imprimerie Nationale

Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins – 1205 Genève

Jacqueline Messerli

DE L'AUDACE ET DU PROGRÈS POUR LA LÉGISLATURE !

Carole-Anne Kast et Thierry Apothéloz,
Conseillère et Conseiller d'État

Chères et Chers Camarades,

La nouvelle législature qui commence se fera avec un changement de majorité au Conseil d'État. Certes, en tant que Socialistes, nous maintenons notre représentation gouvernementale et augmentons même d'un siège notre députation. Il n'en demeure pas moins que nous devrons faire preuve d'audace autant que de vigilance pour continuer à porter efficacement les idéaux qui nous unissent. Les électrices et les électeurs nous ont maintenu leur confiance, surtout dans les quartiers populaires. Charge à nous toutes et tous d'en être dignes en portant la voix de celles et ceux pour lesquels nous nous battons au quotidien.

> « Face à l'idéologie, nous répondrons par le travail parlementaire, par des propositions ambitieuses et, lorsqu'il le faudra, par la mobilisation de terrain »

Ce sera une législature combative à tous les niveaux et il ne fait pas de doute que des offensives seront menées par nos adversaires sur les moyens de l'État, les prestations à la population ou la fonction publique.

Face à l'idéologie, nous répondrons par le travail parlementaire, par des propositions ambitieuses et, lorsqu'il le faudra, par la mobilisation de terrain. Nous sommes convaincus de pouvoir relever, dans un esprit constructif, les immenses défis sociaux qui nous attendent ces cinq prochaines années.

Aujourd'hui, dans cette courte parenthèse qui sépare les législatures, nous tenions surtout à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagné-es durant cette formidable campagne. Nous avons eu la chance de battre le pavé avec des camarades engagé-es et motivé-es qui ont pour beaucoup contribué à notre succès. Ceci sans oublier le formidable travail du secrétariat et des instances dirigeantes du Parti, qui n'ont cessé d'œuvrer pour rendre possible notre élection.

Nous leur disons ici, à toutes et tous, notre profonde gratitude.

Et sommes honoré-es de la confiance qu'elles et ils nous ont porté.

OUI À L'IMPÔT COMPLÉMENTAIRE OCDE SUR LES MULTINATIONALES

Carlo Sommaruga,
Conseiller aux États

Avec la mondialisation, les multinationales se jouent des lois fiscales afin de réduire drastiquement leur fiscalité. La crise bancaire et financière de 2008 a rebattu les cartes. Au bout de longues négociations, en octobre 2021, 140 pays ont approuvé une stratégie pour mettre fin à l'érosion de la base fiscale.

Le deuxième pilier de cette stratégie, c'est l'impôt mondial minimal de 15 % sur le bénéfice de toutes les multinationales avec un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Dès le 1er janvier 2024, si un État n'introduit pas ce taux, les bénéfices des multinationales non imposés à 15 % le seront par les États qui l'auront introduit. Les pays membres de l'Union européenne ont accepté en décembre 2022 de l'introduire. Dans le même esprit, le Conseil fédéral a proposé au parlement une modification constitutionnelle soumise au référendum obligatoire le 18 juin.

> « Au bout de longues négociations, en octobre 2021, 140 pays ont approuvé une stratégie pour mettre fin à l'érosion de la base fiscale »

En Suisse, cet impôt complémentaire OCDE concernera 2000 entreprises, suisses ou succursales étrangères. Il générera des recettes de 1 à 2,5 milliards de francs par année, selon le Département fédéral des finances.

Le Conseil fédéral a proposé une répartition de la manne fiscale à concurrence de 75 % aux cantons et seulement 25 % à la Confédération qui devra l'affecter à la promotion de la place économique suisse. La majorité du Parlement, les cantons, les villes et les communes ont accepté cette répartition.

La gauche a quant à elle proposé la répartition de l'Impôt fédéral direct, soit 80 % à la Confédération et 20 % aux cantons, afin d'accroitre les moyens de la Confédération et éviter que les cantons de Bâle-Ville et de Zoug ne touchent le pactole alors qu'ils ont le plus contribué au dumping fiscal et qu'ils envisagent d'affecter les nouvelles ressources à des avantages aux cadres des multinationales. Au Conseil national, le groupe socialiste a donc rejeté le projet, ce qu'invite aussi à faire le Congrès du PSS. Toutefois, l'assemblée générale du PS genevois, suivant le préavis du Comité directeur, recommande d'accepter la modification constitutionnelle. Les arguments suivants l'ont emporté :

→ Un rejet de l'objet ne pourra en aucun cas modifier le taux plancher d'imposition mondial de 15 %, certes bas, mais adopté par 140 pays ;

→ Le rejet de l'objet ferait perdre du substrat fiscal à la Confédération et au Canton de Genève au profit d'États tiers jusqu'à l'adoption d'un autre projet, ce qui n'est pas acceptable ;

→ L'impôt complémentaire OCDE augmente la charge fiscale des multinationales sises en Suisse, ce qui est une revendication de longue date de la gauche ;

→ À Genève, l'impôt générera un accroissement certes modeste, mais bon à prendre - des recettes pour le Canton de Genève, cela même après le remplacement de la taxe professionnelle communale par une majoration du taux d'imposition cantonal des entreprises à 14.70 % comme le prévoit le Conseil d'État. Il faudra cependant veiller à ce que ces recettes bénéficient à l'ensemble de la population.

→ Une clé de répartition des recettes différente ne garantirait aucunement que la Confédération les affecte aux prestations sociales plutôt qu'à l'armée ou... au renflouement des banques, vu la majorité parlementaire.

Pour les Socialistes genevois-es, le 18 juin, c'est donc un oui de raison qu'il faudra exprimer.

OUI À LA LOI CLIMAT

Christian Dandrès,
Conseiller national

Le GIEC a rendu son sixième rapport : le réchauffement de la planète devrait atteindre 1,5° autour de 2030. C'est sur le fond de cette catastrophe imminente qu'aura lieu la votation sur la loi climat. Après l'échec de la loi sur le CO_2 en 2021, la Suisse n'a plus droit à l'erreur.

Le Parlement a saisi l'occasion de l'initiative pour les Glaciers pour élaborer ce contre-projet. La loi climat a pour objectif de réduire à 0 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Dès 2050, les émissions devront être négatives grâce à l'utilisation de moyens technologiques pour extraire du CO_2 de l'atmosphère et le stocker. La loi repose sur deux autres principes : la protection de la population face aux changements climatiques et l'orientation de la place financière vers le développement à faibles émissions.

Pour soutenir le remplacement des chauffages à combustibles fossiles et électriques, 200 millions de francs par an seront débloqués durant 10 ans. 200 autres millions par an, durant six ans, seront aussi disponibles pour les entreprises se dotant de plans pour atteindre l'objectif de 0 émission. A noter que tant les émissions directes qu'indirectes devront être ramenées à 0 pour les entreprises d'ici à 2050.

La loi climat est une loi-cadre qui devra être complétée. Elle pose néanmoins les bases d'une politique indispensable pour lutter contre le rechauffement climatique et pour assurer l'indépendance ainsi que la sécurité énergétique de la Suisse.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer le risque d'échec en votation. Les ménages sont frappés par l'inflation, la hausse des taux hypothécaires, des primes d'assurances-maladie et des loyers et la droite avait combattu la loi CO_2 en invoquant cyniquement un risque de hausses des loyers. S'il est exact que des travaux d'assainissement peuvent entraîner de telles hausses, des solutions existent à Genève avec la LDTR. Cette loi prévoit un contrôle automatique et un plafonnement des loyers après travaux. La LDTR doit être renforcée, comme le prévoit l'initiative de l'ASLOCA (IN 186). Il faut surtout rappeler que les locataires supportent les hausses de frais de chauffage et d'eau chaude découlant des énergies fossiles. Rénover est donc dans leur intérêt. Les subventions de la Confédération viendront par ailleurs en déduction des montants répercutables sur les loyers.

Le 18 juin, votons oui à la loi climat !

LOI COVID-19 : LE PEUPLE VOTERA POUR UNE TROISIÈME FOIS ! ON NE S'EN LASSE PAS… !

Laurence Fehlmann Rielle,
Conseillère nationale

Rappelons que la loi Covid 19 est en vigueur depuis le 26 septembre 2020. Elle a été modifiée à quatre reprises et elle a été acceptée deux fois par le peuple suite à des référendums, en juin et novembre 2021.

Les mesures nationales ont été levées au printemps 2022 et la répartition des compétences habituelles entre Confédération et cantons a été rétablie.

> « Cette obstination à vouloir rejeter une loi qui a fait ses preuves et qui, dans sa dernière version, impactera peu la vie de la population est incompréhensible »

Mais le Conseil fédéral a estimé que l'on devait conserver certains instruments éprouvés pour protéger la santé de la population en cas de nouveaux pics potentiels de la maladie.

La loi adaptée contient les principaux points suivants qui seront en vigueur jusqu'en juin 2024 :

→ La prolongation du certificat Covid pour qu'il reste compatible sur le plan international et préserve la liberté de voyager pour les résident-es ainsi que pour les frontalier-ères en cas de fermeture des frontières.

→ Les bases légales de l'application Covid restent en vigueur même si l'application a été désactivée en avril 2022.

→ La promotion du développement des médicaments contre le coronavirus et la réglementation pour protéger les personnes vulnérables.

→ La prise en charge des tests de dépistage : c'est la disposition qui a fait le plus débat. Le Conseil fédéral voulait que les cantons assument le coût des tests à partir du 1er janvier 2023.

La gauche s'est battue pour que la Confédération garde la main jusqu'en 2024. Finalement, c'est le Conseil des États et la majorité du Conseil national qui ont eu le dessus en décidant qu'à partir du 1er janvier 2023, ce serait aux particuliers ou à leurs assurances de prendre en charge ces frais. Cette décision est regrettable car nous risquons de ne plus avoir assez de tests en cas de nouveau pic de contamination ce qui affaiblirait le suivi épidémiologique. De plus, la population pourrait renoncer à se faire tester.

Le référendum lancé notamment par le Mouvement fédératif romand, Mass-Voll et les Amis de la constitution a abouti de justesse. Il s'agit des milieux qui ont contesté les précédentes moutures de la loi Covid en accusant la Confédération d'avoir instauré une dictature sanitaire. Ils se sont opposés à la vaccination et ont mis en cause les mesures de santé publique en minimisant la gravité de la pandémie.

Cette obstination à vouloir rejeter une loi qui a fait ses preuves et qui, dans sa dernière version, impactera peu la vie de la population est incompréhensible et il est important qu'elle soit confirmée dans les urnes.

L'EMPLOI AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Léna Strasser,
Députée au Grand Conseil

L'initiative 181 dite « 1000 emplois » est née de plusieurs constats. D'abord que le réchauffement climatique poursuit sa progression et que nous sommes loin d'une prise de conscience amenant des actions fortes en la matière et des budgets à la mesure des enjeux.

Ensuite que la hausse du taux de chômage, liée aux effets du COVID et aux mesures de protection prises, accompagnée d'une crise sociale des plus inquiétantes ont montré les limites de notre système et l'ampleur du sous-emploi. En effet, nombreuses sont les personnes qui travaillent juste assez pour survivre, nombreuses sont celles qui ne trouvent pas d'emploi mais sortent des statistiques. La part de femmes parmi ces travailleur-euses pauvres est importante tout comme parmi les proches aidant-es exécutant des tâches de soutien familial.

> « L'initiative propose en effet d'encourager les secteurs économiques publics et privés à atteindre une semaine de 32 heures à temps plein d'ici à 2030 »

Afin d'imaginer une réponse commune à ces préoccupations, l'initiative 181 propose deux mesures phares. L'une d'elle fait partie des revendications des syndicats et du Parti socialiste depuis belle lurette : baisser la durée du temps de travail à salaire égal. L'initiative propose en effet d'encourager les secteurs économiques publics et privés à atteindre une semaine de 32 heures à temps plein d'ici à 2030. Cela permettrait d'améliorer la conciliation des vies professionnelle et familiale, d'encourager une meilleure répartition du travail familial entre les femmes et les hommes, d'impacter positivement la santé des travailleur-euses (rappelons que les burn out coûtent près de 6 milliards à la Suisse chaque année), de maintenir l'emploi actuel voire de dégager de nouveaux postes. Notre camarade Tamara Funiciello a d'ailleurs déposé au Conseil National deux textes allant dans le sens d'une réduction du temps de travail à 35 heures.

Dans un contexte où la digitalisation est en route et pourrait remplacer à terme de nombreux métiers, cette baisse viendrait à point nommé. Des régions ainsi que des entreprises privées l'ont compris en testant la mesure. Les résultats sont positifs sur la santé, la satisfaction au travail et à terme la productivité. La deuxième mesure est la création de 1000 emplois par an dans les domaines de la cohésion sociale, la lutte contre le changement climatique, la santé, la durabilité et ce à partir d'un taux de chômage de 5 %. C'est l'emploi au service du bien commun qui est ici plébiscité dans des structures publiques ou privées à but non lucratif.

Eclipse_image

NON À UN CONGÉ PARENTAL OPTIONNEL ET DÉPENDANT DE L'EMPLOYEUR-EUSE

Badia Luthi,
Ancienne Députée au Grand Conseil

L'initiative des Vert'libéraux entre dans le cadre de la politique de la famille. Une politique que nous avons toujours défendue avec ferveur et enthousiasme. En témoigne le projet de loi que nous avons déposé en 2021 afin de demander 36 semaines de congé parental à répartir d'une manière égale entre les mères et les pères pour que chacun-e puisse bénéficier de 18 semaines de congé. Ce projet respectant le principe de l'égalité des sexes et permettant à chacun des parents d'être présent pour les premiers moments de vie de leur nouveau-né est actuellement gelé.

« Pour un congé parental maintenant » est une initiative trompeuse. Contrairement à ce que prétend son titre, elle ne constitue pas un droit, car le congé serait octroyé selon le bon vouloir de l'employeur-euse, sans garantie accordée par la loi. C'est un congé parental optionnel et dépendant de ces derniers.

Il est très important que les citoyen-nes sachent que cette initiative présente des défaillances connues par les initiant-es, mais volontairement dissimulées lors de sa promotion auprès de la population. Elle favorise les inégalités sociales entre les personnes qui pourraient jouir de ce congé et celles qui n'auront pas la chance d'en profiter. Si cette injustice ne se présente pas au sein de la même entreprise, elle n'empêche pas qu'elle est présente entre les différentes entités économiques. Nous ne pouvons donc soutenir un congé qui dépend du bon vouloir de l'employeur-euse.

Ce congé proposé implique une cotisation à part égale entre l'employeur-euse et l'employé-e. Ce procédé est tout à fait normal afin d'assurer le financement de cette assurance. Cependant, nous refusons une politique sociale qui oblige les citoyen-nes à contribuer à l'approvisionnement d'une caisse, sans aucune garantie d'en bénéficier. D'autre part, l'initiative prétend offrir un congé parental de 24 semaines ce qui ne représente que 8 semaines de plus que ce qui est actuellement appliqué dans la loi. En effet, les mères bénéficient déjà de 16 semaines et les pères de 2 semaines. Quant à la flexibilité des deux semaines à répartir librement entre les conjoints, elle présente le risque de voir le congé maternité descendre à 14 semaines, si les 2 semaines sont cédées au père.

Nous nous sommes toujours battu-es en faveur de la justice sociale et nous ne pouvons soutenir une initiative qui la réduit davantage. Oui pour un congé parental sûr et garanti pour chaque parent, et non pour un congé parental optionnel et non équitable.

UNE GOUTTE D'EAU POUR LES SUPER-RICHES, UNE BOUÉE POUR LES FINS DE MOIS DIFFICILES

Thomas Wenger,
Député et Président du PS genevois

Genève héberge 85'800 millionnaires et 15 milliardaires. 2 % de la population possèdent 63 % des richesses. En même temps, 70'000 personnes bénéficient de prestations sociales (aide sociale, allocation logement, prestations complémentaires AVS/AI ou famille) et 140'000 reçoivent des subsides d'assurance maladie. Genève est le canton le plus inégalitaire de Suisse.

Un petit effort de solidarité

Face à ces constats, l'initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » lancée par les partis de gauche et les syndicats, prévoit l'introduction d'un impôt temporaire de solidarité de 5 ‰ sur la part des grandes fortunes qui dépasse 3 millions, limité à une période de 10 ans. Elle introduit également le triplement des déductions sociales permettant d'épargner les petit-es propriétaires et les artisan-es. L'initiative demande donc un petit effort supplémentaire aux personnes riches pour contribuer davantage aux financement de prestations et investissements publics indispensables pour faire face aux crises sociale et environnementale.

Un système d'imposition injuste

1 % des Genevois-es possèdent 64 milliards de fortune, alors que 70 % des contribuables ne paient aucun impôt sur la fortune. Or, le système d'imposition est totalement injuste. En effet, alors que tous les revenus, notamment les salaires, sont imposés à plein, grâce au bouclier fiscal, les fortunes le sont très peu, privilégiant ainsi de manière scandaleuse les milliardaires et les multimillionnaires.

C'est pourquoi l'initiative prévoit également de restreindre l'accès au bouclier fiscal, lequel bénéficie aujourd'hui à 8'000 riches contribuables, en fixant le rendement net de la fortune à au moins 2 % contre seulement 1 % aujourd'hui.

Une contribution indolore

Avec l'initiative, l'augmentation d'impôt correspondrait à environ 6'800 francs supplémentaires pour une personne seule ayant une fortune de 5 millions. Une contribution presque indolore mais qui rapporterait quelque 200 millions de francs par an aux collectivités publiques qui pourraient ainsi aider davantage les personnes qui ont vu fondre leur pouvoir d'achat et qui n'arrivent plus à faire face à leurs factures.

Par le soutien à cette initiative, nous défendons un des piliers de notre engagement socialiste, une fiscalité plus juste, solidaire et redistributive, pour soutenir davantage celles et ceux qui n'arrivent plus à boucler les fins de mois.

85'800

- Genève compte 85'800 millionnaires et 15 milliardaires.
- 2 % de la population du canton possède 63 % des richesses
- 1 % des Genevois-es possèdent 64 milliards de fortune

laddlajutt1722

OUI À LA PROTECTION DE NOS DROITS DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE

Cyril Mizrahi,
Député, vice-président de la commission des droits de la personne du Grand Conseil

Le 18 juin prochain, le peuple se prononcera sur l'introduction d'un nouveau droit fondamental : le droit à l'intégrité numérique. Initialement lancée sous forme d'initiative populaire par le PLR, elle a finalement été retirée en raison, selon les initiant-es, de la difficulté de récolter des signatures à cause de la pandémie, et déposée sous forme d'un projet de loi constitutionnel. Le texte initial se limitait à introduire ce droit dans l'article consacré au respect de la sphère privée, sans autre précision, mais a été abondamment complété en commission des droits de la personne du Grand Conseil.

Le Département des infrastructures a d'abord proposé de faire de ce droit un article à part entière et d'ajouter un alinéa 2 détaillant les composantes de ce droit. Le droit d'être protégé contre le traitement abusif des données offre une meilleure protection contre le profilage. Il s'agit en particulier d'interdire de croiser des données pour permettre l'identification d'un individu. Le droit à la sécurité dans l'espace numérique vise à garantir une meilleure protection de l'État notamment contre le cyber-harcèlement.

Le droit à une vie hors ligne est crucial : il garantit le droit de se déconnecter, par exemple pour les fonctionnaires. Il oblige également l'État à maintenir des prestations publiques accessibles hors ligne, soit au guichet, par courrier ou par téléphone. Enfin, le droit à l'oubli implique l'arrêt du traitement de données personnelles au bout d'un certain temps quand il n'est plus pertinent. L'article a aussi été complété par un alinéa prévoyant que l'État doit favoriser l'inclusion numérique et la souveraineté numérique de la Suisse.

Lors d'un second passage en commission, cet aspect a été renforcé, sur proposition des Socialistes, par un nouvel alinéa garantissant, lorsque des données numériques étatiques sont traitées à l'étranger, que les standards de protection en vigueur en Suisse soient respectés.[1]

Au final, ce nouvel article permet de protéger nos droits face à la place de plus en plus grande prise par le numérique. Les travaux parlementaires ont permis de rendre cette protection concrète, en prévoyant par exemple que personne ne peut être contraint d'effectuer des démarches en ligne. C'est pourquoi cette loi constitutionnelle, largement soutenue, mérite un OUI dans l'urne.

1. Cette garantie, qui concerne par exemple les espaces numériques des élèves, ne figure actuellement que dans un règlement, comme cela ressort du rapport sur un projet de loi des Vert-es à ce sujet, notamment p.12 :
https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12103A.pdf

LE DROIT À L'ALIMENTATION POUR TOUTES ET TOUS !

Helena Verissimo de Freitas,
Ancienne députée

Le droit à l'alimentation n'est généralement pas discuté dans les pays du Nord car on pense, à tort, que tout un chacun a ce dont il a besoin. Bien évidemment, encore moins dans un pays riche comme la Suisse. Ce droit est une revendication forte des pays du Sud.

> « Le droit à une alimentation adéquate ainsi que celui d'être à l'abri de la faim, selon la formule consacrée par l'ONU, est un droit fondamental »

Vous vous rappelez très certainement des images partagées à travers le monde, des personnes faisant la queue aux Vernets en 2020, à Genève, pour recevoir un sac de nourriture. Grâce à la pandémie, les pauvres de Genève ont été mis au grand jour. Les pauvres qui ne pouvaient même plus avoir accès à de la nourriture sans passer par les distributions alimentaires.

Camarades, le droit à une alimentation adéquate ainsi que celui d'être à l'abri de la faim, selon la formule consacrée par l'ONU, est un droit fondamental et c'est pourquoi il doit avoir sa place dans la Constitution en tant que tel pour qu'il soit respecté, protégé et mis en œuvre en tout temps pour toutes et tous.

Une fois introduit dans la Constitution genevoise, les pouvoirs publics pourront s'en saisir et construire une vraie politique publique cantonale de l'alimentation de manière transversale. Une loi d'application devra être rédigée. Il sera alors l'occasion de réunir tou-tes les acteur-rices de l'alimentation allant de celui ou celle qui sème à celui ou celle qui mange. Ce qui rend possible la promotion d'une agriculture locale et durable et permet de renforcer la sécurité alimentaire pour toutes et tous.

In fine, l'introduction du droit à l'alimentation dans la Constitution genevoise serait aussi un pas vers la reconnaissance d'un droit fondamental en phase avec les engagements internationaux de la Suisse en matière de droits humains et du développement durable.

Le 18 juin 2023, votons OUI à l'introduction du droit à l'alimentation dans la Constitution !

Sur le terrain avec la Farce

Lucien Rappaz,
Coordinateur de l'association
La Farce

La Farce est une épicerie gratuite pour étudiant-es, qui est née au cœur de la crise covid, et qui a mis en lumière l'ampleur de la détresse qui touche la population estudiantine et le manque cruel d'aide dont iels peuvent bénéficier. Malgré l'atténuation de la Crise Covid, nous n'avons pas observé une diminution de la précarité estudiantine, loin de là ! À la sortie de la crise, notre association comptait 550 membres susceptibles de bénéficier de notre aide alimentaire. Depuis lors, les demandes d'aide n'ont fait qu'augmenter, à tel point qu'aujourd'hui La Farce compte 1370 membres étudiant-es en situation de précarité. Suivre l'augmentation constante des demandes d'aide est un défi énorme que nous arrivons à relever de justesse grâce à une équipe de bénévoles incroyables, mais nous ne pouvons pas courir indéfiniment après les demandes d'aide financières et les dons de nourriture. Cette situation ne peut plus durer, le droit à l'alimentation doit être garanti pour tou-tes !

LA FARCE
ÉPICERIE GRATUITE

LEFI : NON À CE CADEAU FISCAL NÉFASTE ET ILLÉGAL !

Sylvain Thévoz,
Député au Grand Conseil

La gauche et les syndicats ont lancé un référendum contre la loi 13030 sur la réévaluation fiscale des immeubles. Votée par la majorité de droite du Grand Conseil, elle favorise en effet les plus riches propriétaires et les plus gros contribuables au détriment de l'écrasante majorité de la population et des locataires.

La valeur fiscale du patrimoine immobilier genevois est aujourd'hui largement sous-estimée. Les autorités fédérales ont exigé que le canton de Genève se conforme au droit fédéral et réévalue le patrimoine des propriétaires. La loi de la droite du Grand Conseil ne le fait qu'à la marge en indexant faiblement la valeur au coût de la vie. Elle inclut surtout une baisse linéaire de l'impôt sur la fortune pour tou-tes les contribuables, qu'ils ou elles soient propriétaires ou non d'un bien immobilier. Conséquence : une baisse d'impôt linéaire qui profitera surtout aux plus fortuné-es avec des pertes conséquentes pour la collectivité. La baisse de revenus fiscaux pour le canton est chiffrée à 86,4 millions de francs (impôt cantonal sur la fortune, impôt immobilier complémentaire, impôt sur les gains immobiliers) et 15,4 millions pour les communes. La perte de recettes fiscales cumulées est de plus de 100 millions de francs. Ces pertes viendront s'ajouter au manque à gagner abyssal que notre canton subit déjà depuis des décennies.

Cette loi est injuste car elle maintient une forte inégalité de traitement fiscal entre les nouveaux-elles et les ancien-nes propriétaires, dont les biens n'ont pas été réévalués depuis leur acquisition. Elle viole l'un des fondements du droit fiscal qui exige que chacun-e soit taxé-e sur les mêmes bases.

Pour une plus juste redistribution des richesses, pour le maintien de prestations publiques de qualité, pour la justice fiscale, nous invitons la population genevoise à refuser cette loi qui ne profitera qu'à une poignée de riches contribuables.

LA LEFI EN CHIFFRES

La non-conformité du système actuel fait perdre chaque année **221 millions** de recettes fiscales à l'État et **45 millions** de recettes aux communes. Depuis les années 1960, le montant cumulé du manque à gagner fiscal s'élève à **plusieurs milliards de francs.**

La loi votée par la majorité de droite du Grand Conseil aggravera encore ces pertes fiscales. **Plus de 100 millions** de cadeaux fiscaux via une baisse de l'impôt sur la fortune.

1990 : La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons (LHID) est votée. Les cantons ont jusqu'au 31 décembre 2000 pour se mettre en conformité. La LHID prévoit notamment, en matière d'imposition immobilière, que les immeubles non locatifs soient imposés selon leur valeur vénale (valeur du marché).

33 ans ! Depuis 33 ans la majorité de droite fait obstruction au mépris de la loi fédérale. La loi 13030 est la dernière preuve de ces manœuvres dilatoires. Nous voterons le 18 juin 2023 pour nous y opposer.

OUI À UN QUARTIER DE CENTRE-VILLE AUX ACACIAS : UN PROJET DE QUALITÉ POUR TOUS ET TOUTES !

Nicole Valiquer Grecuccio
Députée suppléante, Présidente de la commission Aménagement et logement du PS genevois

Les Socialistes se sont toujours engagés-e avec conviction pour le projet de renouvellement urbain du secteur Praille - Acacias - Vernets (PAV) afin de construire plus de logements pour tous et toutes et de renforcer la mixité sociale, tout en répondant aux enjeux de la qualité.

La loi PAV 12052, adoptée en juin 2018, régit les orientations de l'aménagement de l'ensemble du secteur et concrétise l'avenant à la Convention du 4 mars 2010 sur le projet d'aménagement du PAV, signé par le Conseil d'État, les Villes de Carouge, de Genève et de Lancy, l'Asloca, la Communauté genevoise d'action syndicale et le Parti socialiste de la Ville de Genève. Cette Convention fondatrice s'appuie sur le dialogue entre l'ensemble des partenaires pour trouver un consensus relatif à l'aménagement du PAV et reposant sur le principe du partenariat territorial.

Le 18 juin 2023, soit 5 ans seulement après l'adoption de la loi PAV par le peuple, les habitant-es de la Ville de Genève sont appelé-es à se prononcer sur un PLQ dit Acacias 1 adopté par le Conseil municipal le 4 octobre 2022, dont les Socialistes, et attaqué en référendum.

Si cette votation porte sur le territoire de la Ville de Genève, ne nous trompons pas ! C'est une attaque contre le projet du PAV dans son ensemble, car ce PLQ est une pièce majeure de ce projet important.

Alors plutôt que de répondre aux invectives et aux chiffres maintes fois manipulés par les opposant-es, je vous invite à rêver et à entrer dans le narratif de ce projet qui s'élabore à partir du non bâti avec la remise à ciel ouvert de la Drize, autour d'une place publique généreuse, avec des cœurs d'îlots en pleine terre, avec la création d'une canopée de 21 %, aujourd'hui de 2 %... Oui à rêver à ce quartier qui met au centre de son développement les espaces publics, ceux de la vie quotidienne et de la rencontre, des espaces ouverts, libérés de la voiture et offerts aux habitant-es, un quartier apaisé en plein centre-ville où habiter prendra tout son sens ! Qui aujourd'hui peut imaginer un tel quartier pour sa famille, ses enfants et ses petits-enfants ? Habiter au centre, ensemble, sans nuisances ? Bénéficier de services et d'équipements de proximité, déambuler, réaliser la fameuse ville du quart d'heure ici pour tous et toutes !

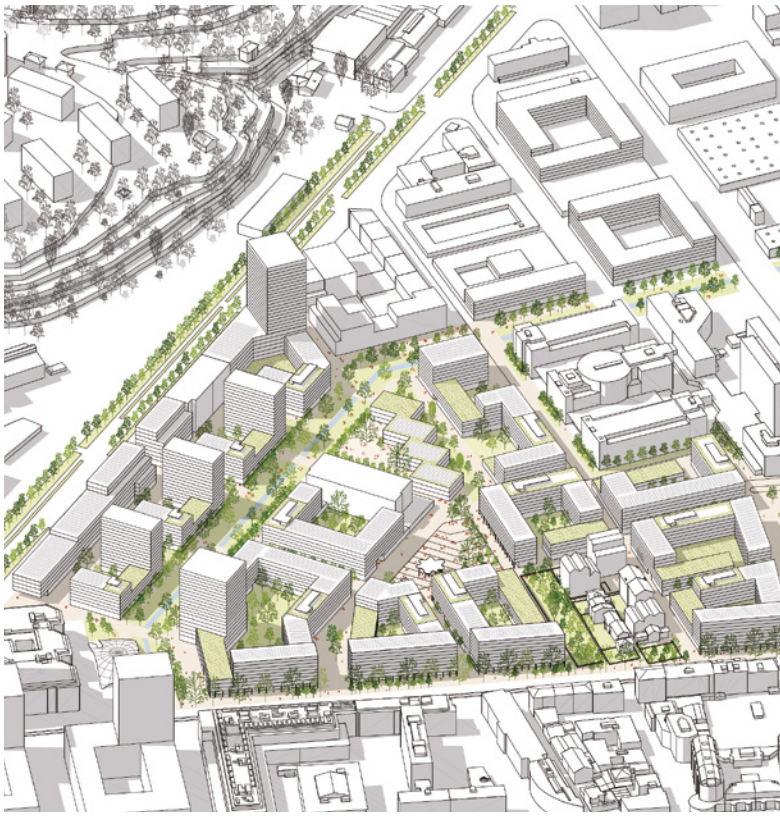

Atelier Bonnet architectes

Il nous appartiendra de développer des projets d'architecture de qualité et inventifs, répondant aux besoins d'habiter et de travailler, de vivre et de rencontrer, car l'architecture est une affaire de culture qui nous concerne tous et toutes. Pour ma part, je choisis de faire confiance aux professionnel-les pour répondre avec les habitant-es aux défis qui s'ouvrent et qui sont stimulants ! Je choisis le collectif et l'imaginaire, je choisis de dire OUI à Acacias 1 et je choisis le projet pour l'avenir de tous et toutes, car le droit au logement reste une valeur fondatrice de mon engagement. Et cet engagement, c'est le nôtre !

stockwerk

CRÉDITS DE SAUVETAGE : AU PS NOUS N'ASSUMONS PLUS L'IRRESPONSABILITÉ DU CAMP BOURGEOIS

Cédric Wermuth,
Coprésident du PS Suisse, Conseiller national

Le PS Suisse ne soutient pas et ne soutiendra jamais le dictat des banques. C'est le message fort que nous avons lancé lors de la session extraordinaire du Parlement fédéral les 11 et 12 avril derniers. Notre groupe parlementaire était prêt à accepter les crédits de garantie alloués par la Confédération à UBS suite au rachat de Credit Suisse, à condition que le Conseil fédéral s'engage à des progrès concrets en matière de réglementation plus forte. Une meilleure réglementation en la matière est urgente pour éviter un nouveau fiasco et que les travailleuses et travailleurs de notre pays ne doivent à nouveau passer à la caisse. Face à l'irresponsabilité de la droite, nous avons dû nous résoudre à refuser les crédits.

Nous voulions que soit mise en place une nouvelle réglementation bancaire qui interdirait le versement de bonus aux cadres de banques d'importance systémique, la séparation des banques d'investissement et de dépôt ainsi qu'un rehaussement du taux minimum de fonds propres. Ce dernier permettrait d'éviter à l'avenir que la mégabanque UBS se retrouve à court de liquidités suite à une mauvaise gestion comme cela a été le cas pour Credit Suisse.

Aucune de ces revendications n'a été reprise par le Parlement ou par le Conseil fédéral. La seule garantie que la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a pu exprimer au Conseil national est que le plan d'accompagnement d'UBS « s'assure d'une augmentation substantielle et progressive des taux de fonds propres ». Autrement dit ? Le Conseil fédéral va demander gentiment si la direction de la nouvelle mégabanque voudrait bien, si cela ne la froisse pas trop, augmenter petit à petit les taux de fonds propres. Pour résumer, des promesses qui s'assimilent à de vaines paroles en l'air.

De leur côté, les partis bourgeois, fidèles à leurs ami-es du monde de la finance, ne voient pas le problème que cela implique de mettre autant de responsabilité dans les mains d'une seule et même banque sans demander un minimum de contrôle étatique.

Au travers de cette crise, de ces enjeux qui peuvent parfois nous dépasser, c'est un débat essentiel qui a eu lieu au sein de la Berne fédérale. D'un côté, les partis bourgeois sont prêts à tout pour protéger leur sacrosaint libre marché, et de l'autre, la gauche lutte pour que les deniers du peuple ne soient pas utilisés pour financer un système bancaire défaillant. Le PS Suisse est ici le lobby de la population.

Certes, le vote sur les crédits ne changeait rien à leur engagement. Mais la session extraordinaire aurait été l'occasion de s'engager à une révision des réglementations bancaires urgemment nécessaires. Les prises de position de la droite au sujet de la débâcle de Credit Suisse se sont révélées être vides d'engagements. Le PS ne cautionne pas cette irresponsabilité.

LA JUSTICE SOCIALE NE PEUT ATTENDRE

Maria Bernasconi,
Présidente du comité de pilotage de la campagne des élections fédérales

Ma plus profonde conviction, pour reprendre les mots de l'écrivain philippin Francisco Sionil José, c'est que « la justice n'est pas qu'une notion abstraite, mais un besoin qui ne peut attendre demain. » Plus encore qu'une priorité politique, la justice sociale est une urgence humaine. Urgente, la redistribution solidaire des richesses, à l'heure où l'écart entre riches et pauvres se creuse, à Genève comme dans toute la Suisse. Urgente, l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de réaliser leurs rêves et un revenu équitable, à l'heure où l'inégalité salariale reprend l'ascenseur. Urgent, le respect des droits des migrantes et des migrants, à l'heure de la montée de l'extrême droite à Genève et ailleurs. Urgent encore de défendre les classes moyennes avec de réelles solutions telles que des loyers abordables et des primes de caisse maladie sans excès tout en maintenant un système de santé de haute valeur.

> « À défaut de disposer de dizaines de millions de francs, nous devons miser sur notre union »

Ce sont ces causes que vous devrez toutes et tous défendre pour que lors de ces élections nationales le PS sorte gagnant en récupérant son troisième siège au Conseil national et en défendant celui du Conseil des États. Nous avons avec Carlo Sommaruga un excellent sénateur à Berne. Et la liste du Conseil national est remplie de personnalités fortes qui sauront porter nos valeurs lors de ces élections. Alors mobilisons-nous avec elles et eux !

En 2011 déjà en tant que présidente de la Commission de gestion du Conseil national, j'avais parlé d'une enquête qui nous a permis de dénoncer les dérives d'un système obsédé par le profit des possédants suite au sauvetage d'UBS en 2008. Et que vivons-nous aujourd'hui ? La débâcle du Credit suisse démontre une fois de plus la faillite du système néolibéral dû au « moins

d'État » du PLR, de l'UDC et du Centre. Cela fait donc depuis longtemps que le PS défend un autre système de la société qui devrait permettre à toutes et tous, sans privilèges, d'accéder à une vie digne sans craindre les fins de mois difficiles.

Tous ces combats, le PS doit se donner les moyens de les poursuivre, dans un contexte politique qui est, vous le savez, difficile. À défaut de disposer de dizaines de millions de francs, nous devons miser sur notre union -qui fait la force-, sur nos personnalités, notre bilan et notre vision pour l'avenir. Un avenir que nous voulons façonner en luttant CONTRE les injustices, et POUR les personnes défavorisées. Car l'un ne va d'ailleurs pas sans l'autre.

EN AVANT POUR UNE LÉGISLATURE DE COMBAT !

Caroline Marti,
Députée, Cheffe de groupe

La prochaine législature cantonale sera de toute évidence une législature de combat. En raison de la sortie de la gauche de la gauche du Grand Conseil et de la montée des partis de la droite conservatrice et populiste, l'équilibre des forces politiques au parlement nous sera très défavorable et la recherche de majorités en sera d'autant plus difficile.

> « Face à ce projet néo-libéral de démantèlement de l'État, notre première mission sera donc de lutter pour protéger les acquis sociaux et les services publics »

Baisser les impôts, réduire les dépenses publiques, augmenter la part de logement en propriété et renforcer le rôle des acteurs privés dans le domaine de la santé ; voici le programme affiché de la majorité de droite du Grand Conseil. Face à ce projet néo-libéral de démantèlement de l'État, notre première mission sera donc de lutter pour protéger les acquis sociaux et les services publics. Pour y parvenir, nous devrons impérativement travailler en collaboration avec nos partenaires syndicaux et associatifs. C'est en mobilisant à l'extérieur du parlement que nous pourrons créer un rapport de force plus favorable et faire pression sur la majorité de droite du Grand Conseil.

Mais camarades, nous devons également éviter de tomber dans le double piège que peut représenter une présence très minoritaire au Grand Conseil soit :

1.chercher des victoires parlementaires À TOUT PRIX en acceptant de nous compromette dans de mauvais accords pour ramasser les miettes que la droite voudra bien nous donner,

2. se laisser tellement absorber par notre mission de défense des prestations et des services publics au point d'oublier notre deuxième mission, toute aussi importante, qui sera de proposer des solutions ambitieuses, audacieuses et innovantes aux grands enjeux auxquels nous aurons à faire face, à commencer par l'augmentation des inégalités, l'évolution démographique, la révolution numérique et le changement climatique.

Le rôle du groupe socialiste au Grand Conseil sera de relayer la voix des personnes délaissées et vulnérables au sein du parlement. Mais ce seront aussi et surtout les mobilisations populaires auxquelles nous devrons participer activement qui pourront servir de caisse de résonnance pour faire entendre haut et fort le message résolument progressiste du projet politique de l'Alternative.

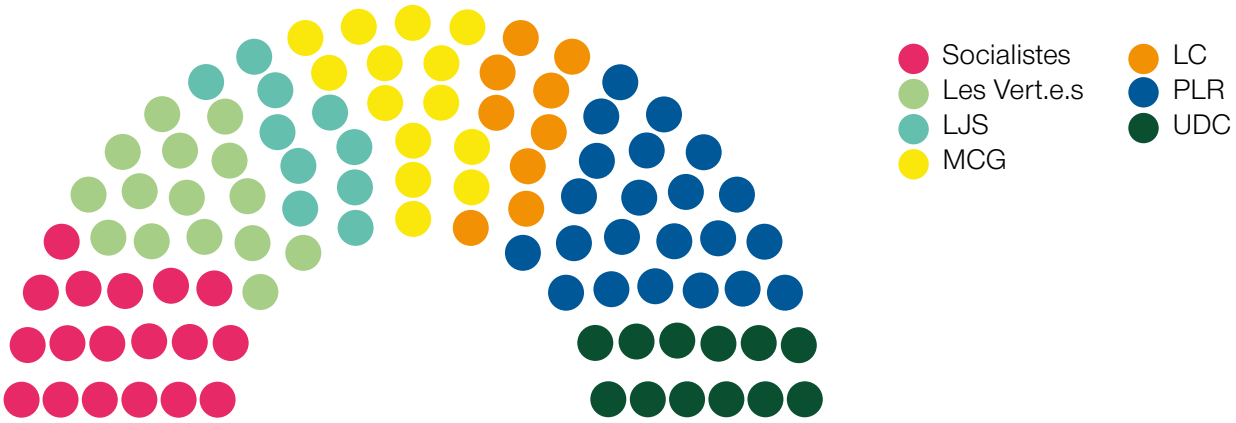

LE GROUPE SOCIALISTE 2023-2029

Caroline Marti
Députée

Grégoire Carasso
Député

Romain De Sainte Marie
Député

Cyril Mizrahi
Député

Caroline Renold
Députée

Léna Strasser
Députée

Thomas Wenger
Député

Jean-Pierre Tombola
Député

Xhevrie Osmani
Députée

Jean-Charles Rielle
Député

Jennifer Conti
Députée

Sophie Demaurex
Députée

Leonard Ferati
Député

Sylvain Thévoz
Député

Jacklean Kalibala
Députée

Alberto Velasco
Député

Matthieu Jotterand
Député

Diego Esteban
Député

Nicole Valiquer Grecuccio
Députée suppléante

Oriana Brücker
Députée suppléante

Thomas Bruchez
Député suppléant

STRATÉGIE PÉNITENTIAIRE : PAS DE PRIVATION DE LIBERTÉ À LA LÉGÈRE !

Camille Reynolds,
Assistante parlementaire

Depuis des années, Genève connaît une situation critique de surpopulation carcérale. À Champ-Dollon, le taux d'occupation est actuellement de 133 %. Il en résulte des conditions de détention extrêmement dures, qui bafouent les droits des personnes détenues et imposent des conditions de travail délétères voire dangereuses au personnel de la prison.

Pour corriger cette situation, qui a été dénoncée à de nombreuses reprises par les associations et organisations de défense des droits humains, la réponse de la droite est simpliste : il faudrait impérativement augmenter le nombre de places et lieux de détention.

> « Enfermer à tours de bras comme nous le faisons coûte cher à la collectivité, en plus de briser des vies – celles des détenu-es et de leurs proches »

C'est ainsi qu'en 2018, le Conseiller d'État MCG Mauro Poggia avait soumis au vote du Grand Conseil son projet de construction d'une nouvelle méga-prison : « Les Dardelles ». Les député-es, et le groupe socialiste le premier, avaient heureusement refusé ce projet surdimensionné, qui reflétait bien la fuite en avant d'un canton qui enferme trop et toujours plus.

Désavoué, M. Poggia a alors remis l'ouvrage sur le métier et c'est cette fois sur une « stratégie pénitentiaire » globale que le Grand Conseil était appelé à se prononcer. Lors de la dernière session de la législature, une majorité composée de l'UDC, du PLR, du PDC et du MCG a approuvé cette loi-cadre, qui laisse pourtant de nombreuses zones d'ombre et ne s'affranchit pas de la vision du « tout-carcéral » qui prévaut à Genève.

Pourtant, multiplier les prisons n'est pas la solution. Enfermer à tours de bras comme nous le faisons (Genève est notamment le champion de la détention provisoire) coûte cher à la collectivité, en plus de briser des vies – celles des détenu-es et de leurs proches.

De nombreuses personnes en prison n'ont rien à y faire. Il suffit de penser à celles que l'on enferme pour amendes impayées ou délit de mendicité ; que peut-on bien attendre de la détention dans de tels cas ? Répondre à la précarité sociale par la répression est aussi choquant qu'absurde. De même, l'application zélée d'une politique migratoire toujours plus restrictive stigmatise des populations, fragilise des existences et « bourre » inutilement nos prisons.

Lors du débat en plénière, le groupe socialiste a ainsi questionné les 336 places de détention supplémentaires annoncées, dont 50 pour les femmes et 20 pour la détention administrative. Sans remettre en cause la rénovation des infrastructures actuelles, qui s'impose absolument, les Socialistes ont exprimé leur refus que cela serve de prétexte à l'augmentation des capacités d'enfermement. Ils et elles ont appelé au contraire à infléchir la pratique actuelle et à développer les peines alternatives à la privation de liberté, comme les travaux d'intérêt général (TIG) ou les bracelets électroniques.

En bref : rénover, reconstruire, adapter la prise en charge et faire bouger les lignes sur le type de lieux, la formation et la réinsertion professionnelle en prison : OUI ! Mais augmenter aveuglément la capacité de détention : NON. Il est important de remettre au centre la réflexion politique sur le rôle de la détention. A cet égard, la ligne des Socialistes est claire : la stratégie pénitentiaire doit intégrer pleinement le respect des droits fondamentaux et l'objectif de réinsertion, au sein de centres à taille humaine.

Au vu du vote de cette loi-cadre, le PS restera particulièrement attentif à l'évolution de la situation pénitentiaire et continuera d'examiner de manière très critique les crédits futurs visant la construction de nouvelles prisons. Priver quelqu'un de liberté est très grave et très coûteux et ne doit pas être facilité par une complaisance politique systémique.

LE SECRÉTARIAT DU PS VILLE DE GENÈVE CHANGE DE PEAU

Portrait de Noé Rouget,
Collaborateur politique du PS Ville de Genève
Par Alexandre Goumaz

Depuis bientôt 8 mois, Noé est le nouveau collaborateur politique du secrétariat PS Ville de Genève. Il a été embauché après des études en lettres et en sciences politiques, en parallèle desquelles il s'est beaucoup engagé dans le milieu universitaire. « J'ai été dans l'association des étudiant-es en lettres. J'ai ensuite créé une association qui s'appelle la Tragédie, dont le but était de reprendre l'ancien bâtiment du théâtre de la Comédie et d'en faire un tiers-lieu culturel. »

Si Noé n'est plus aujourd'hui actif dans le milieu étudiant, il n'en reste pas moins engagé. Avant de rejoindre le PS, Noé a notamment cocréé une coopérative d'habitation. Il est aussi membre du Forum Grosselin, dont l'objectif est d'organiser le futur du quartier de Grosselin, qui se situe dans le périmètre du PAV.

Les débuts de Noé au secrétariat se sont faits dans un contexte de grands changements. Après le départ de Léa, sa prédécesseuse, ça a été au tour de sa collègue Joanna de passer la main. Immédiatement plongé dans le bain, il a rapidement dû s'adapter à ses nouvelles responsabilités. Il a beaucoup aimé participer à la campagne Zéro Pub, malgré le refus de la population aux urnes.

Noé ne manque pas d'idées qu'il aimerait faire valoir lors de la suite de son engagement au Parti socialiste. « Il y a deux éléments sur lequel j'aimerais essayer de pousser le comité à réfléchir », dit-il. Le premier concerne la question de l'accueil des nouveaux membres. « Pour l'instant c'est encore beaucoup à elles et eux de venir vers nous pour obtenir des informations et on a peu de structures pour les accueillir immédiatement. »

Le second point concerne la mise en place d'espaces de discussion autour de thématiques politiques. « J'ai eu plusieurs messages de membres qui trouvaient qu'il n'y avait pas assez d'espaces pour débattre de sujets. » Il lui semble utile que de telles discussions puissent avoir lieu, afin de structurer la pensée du parti et éventuellement de créer des initiatives ou de simplement soutenir le travail des élu-es. « Je pense que c'est important, notamment pour renforcer la base du parti ». Ce qui est sûr, ce que Noé a de beaux jours devant lui au PS et que son engagement ne fait que commencer.

Bienvenue à Sarah

Le secrétariat du PS Ville de Genève a engagé depuis le mois d'avril Sarah Osman au poste de collaboratrice administrative. Sarah est étudiante en Lettres à l'Université de Genève. Elle poursuit actuellement un master en Histoire transnationale. Elle a travaillé en tant qu'auxiliaire de recherche en histoire suisse, vendeuse ainsi que pour plusieurs associations de lutte contre les discriminations et les injustices. Elle s'est également engagée bénévolement dans plusieurs d'entre elles, en défense des minorités et des droits humains.

TAXEZ-MOI

LA POSTE

JAB
CH-1205 Genève
P.P./JOURNAL

Parti socialiste genevois
15 rue des Voisins
1205 Genève

Votation du 18 juin 2023

Mots d'ordre du PS genevois

Oui — **Votation fédérale n°1 :** Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises

Oui — **Votation fédérale n°2 :** Loi sur les objectifs en matière de protection du climat

Oui — **Votation fédérale n°3 :** Loi fédérale COVID-19

Oui — **Votation cantonale n°1 :** Initiative « 1000 emplois »

Non — **Votation cantonale n°2 :** Initiative « Pour un congé parental maintenant ! »

Oui — **Votation cantonale n°3 :** Initiative « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes »

Oui — **Votation cantonale n°4 :** Loi constitutionnelle protection dans l'espace numérique

Oui — **Votation cantonale n°5 :** Loi constitutionnelle Droit à l'alimentation

Non — **Votation cantonale n°6 :** Loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI)

Oui — **Votation en Ville de Genève :** PLQ Acacias 1